

Compte rendu du conseil d'UFR Lettres et Philosophie du 5 octobre 2017

[Présents](#)

[Procurations](#)

[Invités présents](#)

[Absents](#)

[Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'UFR.](#)

[Informations générales](#)

[Réorganisation de la scolarité](#)

[Elections du collège des usagers](#)

[Bilan des inscriptions, effectifs, ouvertures et fermetures de groupes et de cours](#)

[Effectif du master SDL](#)

[Evaluation des enseignants du secondaire détachés à l'Université](#)

[Remboursement des déplacements de vacataires et budgets des départements](#)

[Engagement étudiant](#)

[Tarifs d'inscriptions et charte du CFOAD](#)

[Point financier](#)

[Points divers](#)

[Adhésion à l'association des Doyens](#)

[Modifications des fiches filières](#)

[CLES](#)

[Convention avec l'AUF \(agence universitaire francophone\)](#)

[Site web de l'UFR](#)

[Futurs conseils d'UFR](#)

[Formation continue](#)

[Affectation des Bureaux](#)

[Conseil restreint](#)

[Postes d'enseignants-chercheurs](#)

[Primes :](#)

Présents

H. Garric, Pierre Ancet, S.Bajric, E. Heilmann, M. Krazem, E. Oudot, S. Laigneau-Fontaine, Maud Lauferon, S. Léonie, P. Vigneron, G.Bousquet, M. Lauferon, M. A. Fougère,

Procurations

Invités présents

Vanessa Besand, Séverine Blot, Youssef El-Hanbali

Absents

Guillaume Bonnet, Yannick Caurel, Claire Despierres, Michel Erman, Jean-Claude Gens, Pierre Guénancia, Marion Lafouge

Le rapporteur des débats est G. Bousquet.

La séance est ouverte par le Doyen Henri Garric à 13h10

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'UFR.

M. Krazem demande les deux modifications suivantes :

- ajouter S. Laigneau-Fontaine dans les présents
- compléter "(...) *Mustapha Krazem, directeur du CFOAD, s'oppose au recrutement de M. Zemmali (..)*" par la précision suivante : "*pour inadéquation au profil de poste.*".

Modifications acceptées et approbation à l'unanimité.

2. Informations générales

2.1. Réorganisation de la scolarité

La scolarité bénéficie d'un nouveau poste pour une année.

P. Vigneron détaille les missions de M. Raphael Gros qui sera en charge des examens (licences et master), des étudiants Erasmus, des cursus intégrés (partie pédagogique). Il enverra un mail pour expliquer la nouvelle organisation.

M. Krazem : qu'en est-il du DAEU ? H. Garric : c'est le SEFCA qui s'occupe de toute l'administration pour ce diplôme (examens, attestations).

2.2. Elections du collège des usagers

Elles auront lieu les 5 et 6 décembre. Pour les étudiants à distance le vote peut se faire par procuration.

H. Garric rappelle qu'il faut faire toute publicité utile pour ces élections afin d'avoir des représentants étudiants. Il y aura un mail aux étudiants (en etu-u-bourgogne) et des informations sur l'ENT. Il faut constituer les listes trois semaines avant l'élection. Le calendrier sera bientôt disponible.

2.3. Bilan des inscriptions, effectifs, ouvertures et fermetures de groupes et de cours

Il y a une faible augmentation sur l'UB. Notre UFR est dans la moyenne.

En L1 : grosse augmentation des nouveaux entrants. Surtout pour Lettres. Les effectifs sont supérieurs à ceux d'il y a deux ans. En SDL une grosse augmentation aussi.

On devrait avoir un abondement exceptionnel du budget, via le ministère. La question a été posée en juillet, au moment où il s'agissait de prendre des étudiants au-dessus de la capacité (philosophie, lettres et sciences du langage). 1500 € en plus par étudiant. L'Ub n'a pas été encore reçu ces sommes. Mais par anticipation il y a eu ouverture de groupes de TD :

- en SDL : linguistique, atelier d'écriture et langues vivantes. 120 heures.
- en Lettres : langues vivantes. Une centaine d'heures.

Par contre d'autres cours ont dû fermer par manque d'effectif, notamment ceux d'allemand.

E. Heilmann décrit le dispositif en allemand (préparation du séminaire franco-allemand) pour lequel il n'y avait cette année que quatre étudiants. Le projet est conservé, mais sur d'autres supports que les heures de la maquette de licence.

En lettres, il y a eu fermeture du groupe de LV allemand en Lettres, par manque d'effectif également. Il faudra réfléchir à des actions pour promouvoir l'allemand. Il ne reste en effet que le groupe de LV allemand en philo, groupe dans lequel vont aller les étudiants de lettres.

Pour les mêmes raisons le cours « Dossier textes grec et latin » a été fermé en L3.

En L2 pour « grec » et « linguistique ancienne » la décision n'est pas encore prise mais il y a fort risque de fermeture.

Au total les groupes de TD non ouverts représentent entre 150h et 170h. Ces heures inscrites dans la maquette de licence seront utilisables pour d'autres cours ou groupes, quand nous aurons eu la confirmation que les heures supplémentaires promises par le ministère nous sont bien allouées.

E. Oudot rappelle que le seuil d'ouverture d'un cours est de 8.

A une demande de S. Bajric sur le destin des heures SDL rendues (96 h) en fin d'année dernière, H. Garric répond que 90 heures ont été utilisées pour les étudiants Erasmus et étrangers, en français, littérature et civilisation. Il faudra discuter ultérieurement de l'utilisation des reliquats d'heures sur la dotation globale. Mais pour les étudiants étrangers il a fallu prendre la décision rapidement, début septembre.

Suite à une question de E. Heilmann sur le détail des inscrits en L1 (page 3 du document distribué), P. Vigneron indique qu'il y a 30% de réorientation et 70% de néo bacheliers. L'an dernier il y avait seulement 15 étudiants sur 130 étudiants SLIC en réorientation, donc on est passés de 10% à 30% de réorientation. C'était un effet de l'intégration des étudiants réorientés dans la procédure APB.

H. Garric : comme il y aura des "attendus" l'an prochain pour l'entrée en L1, ces chiffres vont sans doute changer.

M. Krazem signale que les chiffres pour le CFOAD ne sont pas à jour dans le document fourni, car on était au début des inscriptions.

2.4. Effectif du master SDL

H. Garric soulève la question des inscriptions en master SDL, qui ont explosé cette année suite à l'afflux d'un très grand nombre d'étudiants étrangers. La capacité d'accueil n'étant pas adaptée cela a posé problème au planning (salles) et aux secrétariats. Globalement cela nuit à l'image du master

H. Garric suggère de revoir les modalités de sélection des dossiers. Avec un maximum de 40 étudiants.

S. Bajric, responsable du master, en rappelle la particularité. La filière « français langue étrangère » attire toujours beaucoup d'étudiants étrangers. C'est le ministère des affaires étrangères qui a créé cette filière. Actuellement l'effectif est de 120, il sera ramené à 40 en 2018.

H Garric rappelle que pour les étudiants de master qui ne se présentent pas à suffisamment d'examens, on peut empêcher les redoublements. Le référentiel n'a pas encore réglé le cas de la licence mais un groupe de travail est prévu sur ce sujet.

Suite à une question d'E. Heilmann qui signale que les étudiants doivent être prévenus dans un délai maximum de 15 jours après la rentrée de changements importants concernant l'évaluation, H. Garric répond qu'effectivement cette année on ne pourra pas changer les règles en licence et qu'il faudra attendre la rentrée prochaine pour appliquer les conclusions du groupe de travail.

Une discussion s'engage sur le niveau minimal requis en français pour l'entrée en Master, sur la nécessité de repérer les fraudeurs (étudiants inscrits qui ne suivent pas les cours) en faisant régulièrement l'appel. H. Garric signale que les fraudeurs risquent de ne pas voir leur visa renouvelé et que les fraudes nuisent aussi aux étudiants honnêtes (dont le diplôme sera, au bout du compte, dévalué).

S. Bajric nous rappelle qu'il y a eu environ 500 dossiers de candidatures pour ce master. Les délais sont courts et la pression considérable.

H. Garric demande qu'on soit très exigeant sur les dossiers et qu'on ne garde des places que pour les très bons dossiers. Il faudra peut-être envisager une année blanche ou presque pour 2018/2019.

M. Krazem nous informe qu'à Lyon et à Caen, ils ont eu le même problème. Dans un premier temps ils ont été plus sélectifs. Mais même pour les sélectionnés il faut imaginer des dispositifs d'aide aux recrutés, ou de réorientation vers des centres de langues.

E. Heilmann signale le manque d'actions de l'UB pour l'accompagnement des étrangers, notamment de la part des RI (relations internationales). Les informations à destination des étudiants étrangers hors Erasmus sont insuffisantes. Il faut protester et exiger des dispositifs et moyens d'information supplémentaires pour ces étudiants.

2.5. Evaluation des enseignants du secondaire détachés à l'Université

H. Garric décrit les conséquences de la réforme de l'évaluation des enseignants du secondaire. Il faudra mettre en place des « entretiens de suivi de carrière » pour les personnels PRAG et PRCE concernés. Cela ne concerne que deux passages d'échelons « accélérés », et l'accès à la hors classe.

2.6. Remboursement des déplacements de vacataires et budgets des départements

L'UFR ne prend en charge les déplacements des vacataires que pour l'agrégation. Les revenus propres des diplômés (formation continue) doivent participer aux autres déplacements de vacataires. Seuls des cas très particuliers pourront être financés par l'UFR.

Suite à une demande d'E. Heilmann sur l'état des finances de chaque département, Y. El Hanbali (responsable administratif) répond que les départements n'ont plus de ligne budgétaire (suite à la réforme globale du mode de gestion). On peut avoir des informations par « centre de coûts » (= département, sur le plan budgétaire), mais on n'aura pas le reliquat qu'il faut calculer séparément.

La date limite pour les saisies (engagements) est le 1er décembre.

2.7. Engagement étudiant

P. Ancet donne des précisions sur le cadre d'application du décret sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle sous la forme de validation d'ECTS. Il fait distribuer un texte qui pourra servir de base.

L'engagement doit correspondre à un nombre d'heures / étudiant entre 40h et 60h. La structure d'accueil, par exemple une association, doit être garante. Il faudra donc faire signer une attestation selon un modèle qui sera fourni.

Ces propositions et le texte sont adoptés à l'unanimité

[depuis le conseil un texte de travail plus complet et précis a été soumis aux responsables de licence de l'UB et devrait être bientôt finalisé]

2.8. Tarifs d'inscriptions et charte du CFOAD

H. Garric rappelle qu'il faut faire des propositions sur les tarifs d'inscription, proposition qui seront ensuite adoptées en CA.

M. Krazem (Directeur du CFOAD) souligne l'évolution modérée des coûts du CFOAD. Les cours sont financés par les inscriptions mais aussi par certains cours dispensés en formation initiale.

H. Garric nous informe que ces tarifs ont été établis en regardant les prix pratiqués dans d'autres filières et établissements. M. Krazem précise qu'on est un peu plus cher, mais que notre offre et nos services sont plutôt meilleurs.

La proposition de tarifs est votée à l'unanimité.

M Krazem présente ensuite la nouvelle charte du CFOAD. La charte a été faite en concertation avec les enseignants de l'UFR qui participent au CFOAD. Elle ne fait plus apparaître la partie rémunération.

H. Garric précise que la charte est en place dès la rentrée. Elle est très utile pour améliorer la qualité du CFOAD dans un cadre concurrentiel.

S. Bajric demande à faire ajouter les SDL. M. Krazem promet de corriger cet oubli.

P. Ancet demande s'il serait-il possible d'ajouter la philosophie à l'offre du CFOAD. M. Krazem répond que si le Grand Est (Besançon, Reims, Nancy, Strasbourg) ne le propose pas, on devrait pouvoir le proposer localement. Dans la répartition régionale, ce sont seulement Lettres et Sciences de l'éducation qui ont été allouées à Dijon. Enfin on peut imaginer des dispositifs hybrides avec un peu de financement (inscriptions supplémentaires).

Le texte de la charte est voté à l'unanimité

2.9. Point financier

Y. El Hanbali fait le point financier et fait valider le budget rectificatif n°3.

A propos de l'écriture négative en infocom qui est un ajustement à la baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage (-1700 €, voir annexe) il rappelle que la collecte de la taxe d'apprentissage a été catastrophique cette année : 41 € sur l'UFR.

Il faudra donc faire un effort de communication, même si nos moyens dans ce domaine sont faibles (certaines composantes ont un chargé de communication).

E. Heilmann rappelle que seules les entreprises peuvent contribuer, pas les associations ni les établissements publics.

Le budget est voté à l'unanimité.

3. Points divers

3.1. Adhésion à l'association des Doyens

H. Garric expose l'intérêt d'adhérer en tant que Doyen de l'UFR à l'association des doyens des UFR Arts, Sciences humaines et sociales. La proposition d'adhésion (100 €) à cette association est adoptée à l'unanimité.

3.2. Modifications des fiches filières

Il ne s'agit que de modifications mineures (voir annexe).

H. Garric rappelle que toute modification doit passer devant les différents conseils de l'UB.

Y. El Hanbali rappelle que toute modification doit être effectuée « à la fin du premier mois d'enseignement » (et non à la rentrée effective).

E. Heilmann évoque le cas particulier des UE5 (ouvertes). Est-on obligés de passer par un vote ? Y. El Hanbali : non, sauf s'il y a des incidences financières (nombre de groupes).

Modifications votées à l'unanimité

3.3. CLES

E. Heilmann pose la question du financement de l'inscription au CLES (certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur. Pendant un temps le test CLES était gratuit, quand il était porté par le centre des langues rattaché aux RI. Or le centre de langues n'est plus rattaché aux RI (mais à l'UFR Langues).

Ph. Vigneron donne les tarifs : 30 € / 15 € (boursiers)

E. Heilmann demande si l'UFR peut prendre en charge le coût ? En évaluant à une fourchette entre 1000 et 2000 € si l'on ne finance que les boursiers ?

3.4. Convention avec l'AUF (agence universitaire francophone)

Cette question est en rapport avec le DU porté par Claire Despierres et destiné aux réfugiés.

Le budget du DU est d'environ 30000 €. Pour avoir une subvention il faut signer une convention avec l'AUIF.

La convention est votée à l'unanimité.

3.5. Site web de l'UFR

H. Garric veut revoir la partie « mot du directeur » affichée sur le site. Il soumettra le texte à la communauté avant publication.

E. Heilmann souhaite que la communication sur le site de l'UFR soit aussi orientée sur les activités de l'UFR, et notamment celles des étudiants.

3.6. Futurs conseils d'UFR

Les propositions suivantes sont discutées et adoptées :

- 30 novembre à 13h.
- 1er février à 14 h (jury le matin, conseil l'après-midi)

3.7. Formation continue

P. Ancet signale qu'à la réunion des responsables d'UFR ont été rappelés les écarts entre UFR quant à la part en pourcentage de l'autofinancement des formations (formations continues). L'UFR devrait promouvoir la formation continue dans ses formations.

3.8. Affectation des Bureaux

H. Garric rappelle la situation. Il y a eu un changement au pôle logistique : Renaud Aubert est devenu responsable du pôle logistique et a repris le bureau précédemment attribué à ce pôle, qui est dans le périmètre des locaux de l'UFR.

En tant que Doyen, H. Garric précise que l'UFR ne cherchera pas à récupérer ce bureau et qu'il restera affecté au pôle logistique.

E. Helmann regrette vivement cette décision en argumentant sur le fait que ce bureau a été affecté à l'UFR par le pôle patrimoine et que justement on a un gros problème d'espace de bureaux à l'UFR.

H. Garric : la question sera posée au comité de gestion. Mais pour ce bureau le contexte n'est pas le bon (difficulté actuelle du planning, succession de personnel au pôle logistique). Cette question des locaux sera discutée avec les différents doyens.

Y. El Hanbali : cette logique de récupération des locaux par les UFR mettrait en péril tout le pôle logistique.

H. Garric : s'il le faut il y aura négociation. Mais on ne mettra pas les autres UFR devant le fait accompli.